





Bordereau de signature

DEL2018_0105



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/05/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	31/05/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-05-31)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 07 05

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 28 MAI 2018,
L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-huit mai, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 mai 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme BEAUMEL, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme CAMARA, Mme DODOTE, Mme VICTOR, M. DRAME, M.KAPLAN, M.NGUYEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M.DIOGO qui a donné pouvoir à M.TIENG,
Mme MONIER qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,
Mme JULIAN qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme VICTOR,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.BEAULIEU,
Mme PELLICOLI qui a donné pouvoir à M. NGUYEN,
M. KRZEWSKI qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Claudine ROTOMBE.

Madame BEAUMEL ne prend pas part au vote de la motion au point n°7.

Point 5 : Mise en place de l'annexe au contrat de Ville relative à la prévention primaire de la radicalisation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les priorités d'actions du Comité interministériel pour l'Égalité et la Citoyenneté (CIEC) du 26 octobre 2015,

VU le rapport de M. Michel Thierry du 26 novembre 2015 auprès de la ministre de la santé et de la cohésion sociale, relatif aux valeurs républicaines, à la laïcité et à la prévention des dérives radicales dans le champ social,

VU le plan d'actions et de lutte contre la radicalisation et le terrorisme du Premier Ministre en date du 9 mai 2015,

VU la circulaire du Premier Ministre du 13 mai 2016, relative à la prévention de la radicalisation invitant les collectivités territoriales à élaborer dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, un plan d'action de prévention de la radicalisation annexé au Contrat de Ville à compter du 1^{er} janvier 2017

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU le Contrat de Ville du Val Maubuée signé le 10 septembre 2015,

VU la délibération du 17 mai 2018 de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne approuvant le plan communautaire de prévention primaire de la radicalisation,

CONSIDÉRANT *les priorités affichées par le CIEC et le Comité Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) en date du 9 mai 2016, et notamment le renforcement de la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation,*

CONSIDÉRANT *la circulaire du Premier Ministre en date du 13 mai 2016, visant à renforcer la mise en œuvre territoriale du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, et prévoyant la mobilisation des collectivités territoriales dans la prévention de la radicalisation*

CONSIDÉRANT *l'avis du Conseil National des Villes (CNV) du 22 juin 2016 sur la prévention de la radicalisation dans les quartiers, identifiant parmi les axes incontournables d'action l'éducation des enfants et le respect de l'égalité filles-garçons, la formation des acteurs de premier rang, le renforcement des liens entre les parents et les enfants, et le renforcement de la présence sociale sur le terrain,*

CONSIDÉRANT *les travaux du comité technique et du comité de pilotage stratégique de l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne*

CONSIDÉRANT *l'avis de la Commission Politique de la Ville - Emploi - Vie des Quartiers en date du 4 mai 2018,*

CONSIDÉRANT *l'avis du Bureau Municipal du 14 mai 2018,*

ENTENDU *l'exposé de M. MAYOULOU NIAMBA, Conseiller Délégué en charge de la Politique de la Ville et de la Prospective,*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DONNE un avis favorable au projet de plan de prévention primaire de la radicalisation de l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, présenté sous forme d'annexe au Contrat de Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le plan d'actions de prévention primaire de la radicalisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	31 MAI 2018
Affiché en Mairie le	31 MAI 2018
Publié au RAA le	31 MAI 2018